



# Gamers accros reconnus

**SANTÉ L'OMS va placer le «trouble du jeu vidéo» dans la liste des maladies. Des experts en Suisse saluent la mesure.**

Toute personne jouant pendant des heures à des jeux vidéo sans pouvoir s'arrêter, et cela malgré l'apparition de conséquences négatives, sera considérée comme psychologiquement malade. Ces risques d'addiction liés à ce «trouble» vont être ajoutés à la 11e liste de la Classification internationale des maladies (CIM) par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette nouveauté pourrait avoir des répercussions en Suisse, les autorités sanitaires nationales ainsi que les assurances se basant sur la CIM.

Isabel Willemse, psychologue et psychothérapeute à la Haute Ecole zurichoise des sciences appliquées, salue la décision de l'OMS. Selon elle, il est plus que souhaitable que le «trouble du jeu vidéo» soit enfin clairement défini. Elle note qu'une définition précise du trouble peut avoir des effets bénéfiques sur le plan thérapeutique. «De nombreux psys, qui ne sont pas spécialisés à ce niveau-là, pourront enfin donner un nom à cette maladie et poser un diagnostic avec l'aide

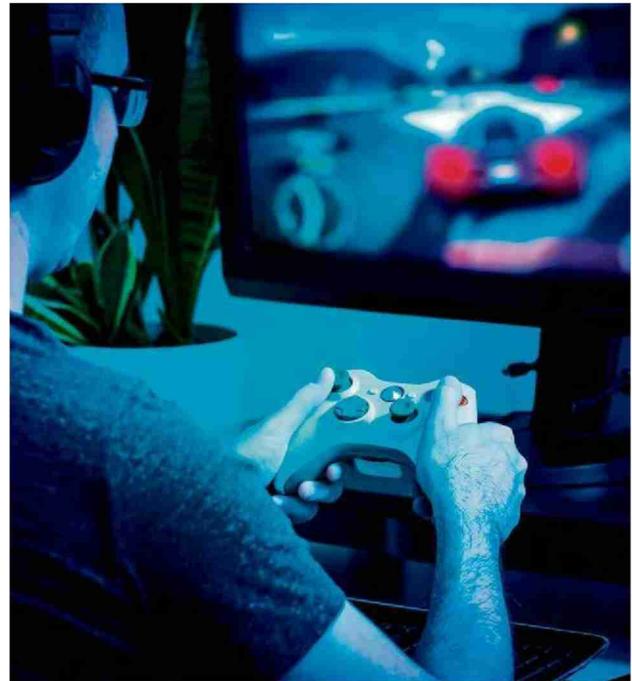
de critères définis au préalable», souligne Isabel Willemse. Enfin, l'experte pense que cette reconnaissance facilitera la collaboration avec les assurances.

Adrien Kay, porte-parole de l'Office fédéral de la santé publique, rappelle qu'en Suisse, les comportements problématiques liés aux ordinateurs sont d'ores et déjà rassemblés sous un même terme: «L'addiction aux jeux vidéo est prise en compte par la Stratégie nationale Addictions. Elle n'est pas considérée comme une maladie, mais comme faisant partie d'un usage problématique d'internet.»

-JENNIFER FURER/OFU/ATS

## Une rente AI n'est pas automatique

L'Office fédéral des assurances sociales explique que cette nouvelle reconnaissance de la part de l'OMS ne donnera pas forcément droit à des rentes de l'assurance invalidité (AI). «Les prestations AI ne sont pas liées à un diagnostic», précise Corinne Zbären-Lutz, directrice adjointe du domaine AI. Elle rappelle que seules les personnes en incapacité de gain durable ont droit à une rente, tout simplement parce que l'incapacité de gain est assurée et non pas la maladie.



Le «trouble du jeu vidéo» va pouvoir être mieux diagnostiqué. -ISTOCK